

P. 1111  
CONFÉDÉRATION INTERNATIONALE DES SYNDICATS CHRÉTIENS

Poste 1111 Confédération

# CONFÉDÉRATION INTERNATIONALE DES SYNDICATS CHRÉTIENS

CONFÉDÉRATIONS AFFILIÉES: Allemagne · Autriche · Belgique · Espagne · France · Hongrie · Luxembourg · Pays Bas · Suisse · Tchécoslovaquie · Yougoslavie

Président: Bern. Otte, Berlin  
Secrétaire-général: P. J. S. Serrarens  
Utrecht

Secrétariat: UTRECHT Drift 12  
Téléphone 12695  
Chèques Postaux 62415

Vice-Présidents: Jules Zimheld, Paris  
H. Pauwels, Bruxelles  
Trésorier: H. Amelink, Utrecht

Marques d'enregistrement et de routage

Monsieur A. Amoroso Lima  
Sl, Candelaria  
R i o



Votre référence

Votre lettre du

Notre référence

Date

18 sept. 1931

L/29 SJ

le 6 mai 1932.

Cher Monsieur,

Si j'ai tardé à répondre à la question sur le syndicalisme chrétien au Brésil, c'est parce que j'avais l'intention d'écrire une petite brochure qui serait publiée en espagnol et que je voulais vous envoyer.

Mais comme cela arrive quelquefois, on ajourne trop longtemps ....

Après avoir vu M. Bandeira de Mello à Genève, je vous envoie toutefois une documentation.

Je vous ferai parvenir notre revue "L'Internationale Syndicale Chrétienne". J'ajoute l'invitation d'assister à notre Congrès, dont je vous fais parvenir le programme et qui se tiendra à Anvers au mois de juin prochain.

Si j'avais bien compris, les syndicats existant actuellement au Brésil, sont des syndicats socialistes ou socialisants, à part quelques petites organisations chrétiennes qui viennent d'être fondées.

Si vous étudiez le programme de notre Internationale et nos statuts, vous n'y trouverez pas assez d'indications pour la formation d'organisations syndicales. C'est pourquoi je me permets d'en ajouter quelques-unes.

1) Le syndicat chrétien est une organisation fondée et dirigée par les travailleurs pour la défense de leurs intérêts en premier lieu de leurs intérêts économiques - et en vue d'une réforme profonde de la société actuelle.

2) Rejetant la lutte des classes, comme étant contraire aux principes chrétiens, le syndicat chrétien ne se contente cependant pas de déclarations platoniques, mais défend les intérêts de ses membres par des moyens de lutte tels que la grève.

Le syndicat chrétien considère cependant la grève comme une méthode qui, dans une société bien organisée, doit être remplacée par des méthodes d'arbitrage, reposant sur l'organisation économique partant d'une collaboration entre les organisations des employeurs et des travailleurs, et vers laquelle les contrats collectifs, conclus entre les mêmes organisations, constituent un premier pas.

Pour le moment cependant, le syndicat chrétien doit s'adapter aux conditions existantes et doit donc avoir une caisse de grève.

3) Le syndicat chrétien de nos pays européens est interconfessionnel ou confessionnel. Les syndicats allemands p.ex. comprennent tous les travailleurs, soit protestants, soit catholiques, qui adoptent les principes chrétiens et leur programme. En Hollande, p.ex. il y a une confédération de syndicats catholiques avec un effectif de 180.000 membres et une confédération de syndicats protestants avec un effectif de 100.000 membres, toutes les deux affiliées à notre Internationale.

INTERNATIONALES PROFESSIONNELLES: Alimentation - Bâtimement - Bois - Chemins de Fer et Tramways - Employés - Fabriques et Transports - Habillement - Industrie Graphique - Métaux - Mineurs - P.T.T. - Services Publics - Tabac - Terre - Textile

ACERVO ARQUIVO  
TRISTÃO ATHAYDE  
C.A.A.L.L.

Notre Internationale laisse à chaque pays le choix entre ces formes d'organisation.

4) Pour s'affilier à la C.I.S.C. il faut que l'organisation syndicale nationale constitue une confédération formée par plusieurs fédérations professionnelles.

La Confédération est donc formée par une Fédération des travailleurs dans la métallurgie, une de l'industrie textile, une des cheminots, une des ouvriers du transport, une des ouvriers du bâtiment, une des ouvriers de l'industrie graphique, une des ouvriers agricoles, etc.

Vous verrez que notre Internationale qui est constituée par les Confédérations nationales, a autour d'elle une quinzaine d'Internationales professionnelles, dont la liste que vous trouverez dans notre rapport, vous indique les lignes de démarcation selon lesquelles vous pourriez organiser vos ouvriers.

5) Pour les cotisations, vous ne pourrez pas commencer par en prélever, comme dans les pays bien organisés où l'ouvrier paie par semaine une cotisation équivalent au salaire d'une heure de travail. Ce n'est que dans les pays bien organisés cependant où l'organisation syndicale peut réellement offrir des avantages sérieux à ses membres qu'une telle cotisation est possible (quelquefois elle y est même plus élevée).

Au début, la cotisation devra être fixée d'après un système analogue à celui pratiqué par des syndicats existants.

Deux remarques encore d'ordre pratique. Un syndicat n'est pas une confrérie. Il ne faut pas que vous tombiez au Brésil dans l'erreur commise quelquefois dans nos pays européens en tâchant de faire des syndicats chrétiens une espèce d'organisation des ouvriers sages qui attendent tout de la charité, sans défendre leurs droits. Une telle méthode est désastreuse, elle détruit la confiance des ouvriers dans le syndicalisme chrétien et elle ne répond pas aux besoins de la classe ouvrière qui - si l'on fait abstraction du bon exemple de quelques patrons isolés - doit bien défendre ses droits par tous les moyens légitimes.

Il y a à présent au Brésil une demoiselle belge, Mlle de Lonaux, Collegio Sao Agostino, rua Caíç Prado 24, Sao Paulo.

Elle est bien au courant du mouvement social en Europe.

Je l'ai priée de se mettre en rapport avec vous avant son départ.

Veuillez agréer, Monsieur, mes salutations syndicales chrétiennes.

*Clerrants*